

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

---

Organisme de formation : BELLA BEAUTY SAB  
Représentée par : Sabrina Coutinho  
Adresse : 26 allée des Lauriers – 44260 Savenay  
SIRET : 93306626800014 – Code NAF : 9604Z

## ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des stagiaires participant à une action de formation organisée par BELLA BEAUTY SAB.

Il a pour objet de définir :

- les règles générales d'hygiène et de sécurité,
- les règles de discipline,
- les modalités de représentation des stagiaires pour les formations longues (plus de 500 heures).

## ARTICLE 2 – RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

- Chaque stagiaire doit respecter les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur dans les locaux.
- L'usage du matériel pédagogique doit se faire conformément aux instructions données par le formateur.
- Il est interdit d'introduire dans les locaux des substances dangereuses ou interdites.
- Les issues de secours doivent rester accessibles en permanence.
- En cas d'incident ou d'accident, prévenir immédiatement le formateur.

## ARTICLE 3 – DISCIPLINE GÉNÉRALE

- Les stagiaires doivent se présenter aux horaires prévus par la convocation.
- Toute absence ou retard doit être signalé à l'organisme de formation.
- L'utilisation du téléphone portable est limitée aux pauses.
- Une attitude respectueuse envers le formateur, les autres stagiaires et les modèles est exigée.
- Toute dégradation du matériel sera facturée au stagiaire responsable.

#### ARTICLE 4 – SANCTIONS

Tout manquement aux règles de discipline pourra entraîner, selon la gravité :

1. Un avertissement oral ou écrit.
2. Une exclusion temporaire de la session.
3. Une exclusion définitive de la formation.

#### ARTICLE 5 – REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Pour les actions de formation d'une durée supérieure à 500 heures, un représentant et un suppléant des stagiaires doivent être élus conformément aux articles R6352-9 à R6352-12 du Code du Travail.

#### ARTICLE 6 – PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire avant le début de la formation. Il est affiché dans les locaux de formation.

#### ARTICLE 7 – ACCESSIBILITE

BELLA BEAUTY SAB veille à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Madame COUTINHO-MOSBAH Sabrina, référente handicap, étudie en amont toute demande d'aménagement spécifique et oriente, si nécessaire, vers les structures partenaires spécialisées (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, etc.).

#### ARTICLE 8 - PROTECTION ET CONFIDENTIALITÉ

Les données personnelles collectées dans le cadre des inscriptions et évaluations de formation sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur simple demande écrite.